

NETTOYAGE - CP 121

PRIMES ET INDEMNITES DU 1ER JANVIER 2026

(INDEXATION AU 1.1.2026 DE + 0,56 %)

Primes et indemnités	
Travail de nuit entre 22 heures et 6 heures (art. 3 cct 25.10.19)	3,0490
Travail de nuit entre 22 heures et 6 heures pour les travailleurs de cat. 8 (art. 14 d) cct 25.10.19)	3,7040
Dimanche et jour férié	100%
Samedi	25%
Utilisation du smartphone privé de travailleur et de l'espace de données utilisé dans de cadre d'enregistrement des présences	7,0000
Insalubrité (pas pour les catégories 8 et pas à cumuler avec la prime de port de masque)	0,6375
Prime intempéries chauffeur déchets cat. 3.D	0,1260
Si un chauffeur 3D occupe la fonction d'un chauffeur 3C il a droit à la prime pour intempéries (par heure)	
Port de masque (par heure)	1,9575
Prime nucléaire (par heure)	1,0290
Travail en équipes successives et alternatives (pas pour les catégories 8)	1,0575
Chef d'équipe	10%
Brigadiers	5%
Heures supplémentaires au-delà de 37h/semaine	50%
Prime de permanence	
Jour férié, pont ou jour de repos en semaine	34,7795
Pour un weekend	69,5430
Indemnité déplacement d'un chantier à un autre (entre plusieurs chantiers)	
Par km	0,1075
avec un minimum de	2,1500
Indemnité de logement (par jour)	18,9740
Indemnité de nourriture (par jour)	35,2330
Indemnité vêtement de travail (catégorie 1A Nettoyage habituel)	
Entretien (par semaine)	2,4660
Maximum par mois	9,86
Repas après 10 heures de travail	16,8505
Indemnité RGPT	1,63
Indemnité RGPT travailleurs cat. 8 jusqu'à 8 C pour les jours de déplacement de moins de 10 km	0,80
Prime de départ interventions d'urgence (cat. 1C)	23,0185
Primes pour les ouvriers de nettoyage industriel (catégories 8)	
Prime de permanence: Jour férié, pont ou jour de repos en semaine	40,8835
Prime de permanence: Pour un weekend	81,7675
Prime de démarrage	34,7795
Port de masque (par jour)	17,0955
Prime d'inertie (par jour)	17,0955
Prime de nuit	3,7040
Indemnité mobilité (€/km)	0,0790
Indemnité mobilité chauffeur (€/km)	0,1579
Utilisation propre voiture (à la demande de l'employeur - sans possibilité de transport public - taux de l'état Q3-2025) (€/km)	0,4326
Indemnité vélo (€/km)	0,27
Indemnité journalière pour missions de service (cat.8)	
à partir de 76 km	18,31
à partir de 26 à 75 km	13,81
de 10 à 25 km	5,31
Primes et indemnités pour les ouvriers d'incinérateurs (catégorie 9)	Voir CCT d'entreprise